



RETRAITE COMPLEMENTAIRE DES PERSONNELS ISSUS DE L'ASSURANCE CHOMAGE ET DE L'AFPA **75% d'entre eux seront perdants !** **La DG continue de mépriser son personnel actif et retraité**

Nous n'avons jamais été dupes, la création de Pôle Emploi répondait à un objectif de mise sous tension de TOUS les personnels ! La mise en oeuvre du projet Repère en est la preuve !

Salarié-es jetables : le patron nous passe au rouleau compresseur et nous jette malproprement au moment de la liquidation des droits à retraite...

Une négociation complexe et biaisée

Le régime de retraite complémentaire des personnels de Pôle Emploi est défini dans l'article 48 de la CCN.

Celui-ci indique:

- « Que les agents issus de l'ANPE (qu'ils soient toujours agent publics ou qu'ils aient opté) ainsi que tous les nouveaux recrutés de Pôle emploi sont affiliés à l'IRCANTEC »
- « Qu'il y a maintien de l'affiliation des agents issus de l'Assurance Chômage, et des agents transférés de l'AFPA, à l'ARRCO/ AGIRC pendant une période transitoire (qui a pour date butoir le 30 juin 2011) »

Depuis début octobre 2010, les organisations syndicales négocient avec la Direction Générale pour définir si les collègues issu-es de l'Assurance Chômage et de l'AFPA continueront à rester affiliés à l'ARRCO/ AGIRC ou basculeront à l'IRCANTEC. Chaque organisation syndicale est aidée par un cabinet d'expert de son choix, actuaires indépendant-es.

Lors de la négociation de la convention collective, le Directeur Général avait précisé que l'IRCANTEC lui paraissait être le régime d'accueil des 16000 collègues issu-es du RAC et de l'AFPA. Cela a été confirmé dans un projet d'accord soumis aux organisations syndicales.

Après étude, tous les actuaires s'accordent à dire qu'une partie majoritaire des personnels auront une perte de pension en cas de basculement, même si dans la période d'activité, la baisse induite des cotisations est incontestable (cotisations plus faibles à l'IRCANTEC qu'à ARRCO/ AGIRC).

L'actuaire de notre organisation estime que 75% des personnels, et plus particulièrement les bas salaires, auront une baisse de pension.

Lors de la séance de négociation du 19 avril dernier **la Direction admet tranquillement que la perte en terme de rente s'appliquerait à 4430 collègues, celles et ceux qui cotisent en tranche A***. La perte moyenne pour ces personnels du passage à l'IRCANTEC représente 105 Millions d'euros.

Elle oublie de nous dire que par ce transfert elle économiserait énormément, du fait d'une baisse de cotisations patronales (492 millions d'euros selon notre actuaire).

Pour autant, **elle refuse obstinément** de prendre des mesures pour garantir au personnel une même hauteur de rente que s'il restait à l'ARRCO/ AGIRC.

Lors de cette même séance, la DG a fait clairement comprendre que rien n'était à négocier et que les personnels issus de l'Assurance Chômage et de l'AFPA basculeront à l'IRCANTEC.

Pire, comme aucune OS n'adhère à sa « proposition » d'accord, elle se désengage totalement en prétextant que la responsabilité de cette décision relève des instances des institutions de retraite.

Bref, la DG s'en lave les mains.

* salaire brut inférieur à 2946 Euros.

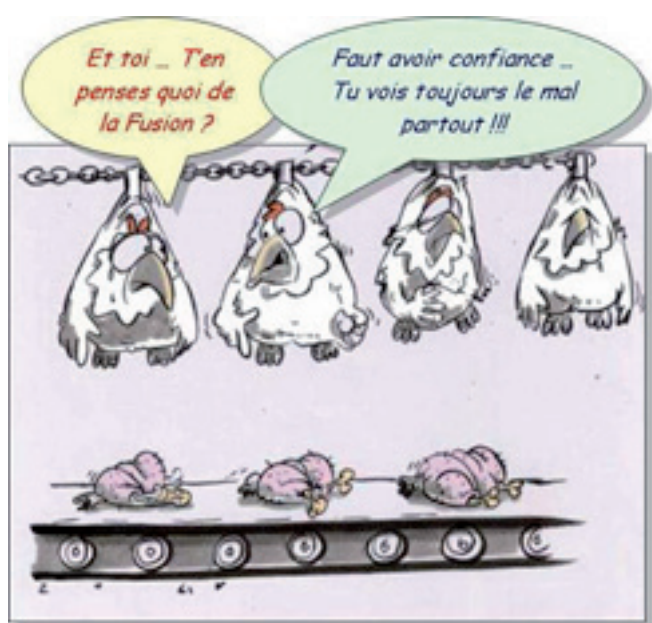
75% d'entre eux seront perdants !**La DG continue de mépriser son personnel actif et retraité**

PAGE 2

⇒ CE QUE LE SNU PROPOSE

Comme ce transfert entrainera une baisse des pensions pour une majorité des personnels, nous proposons de créer une **retraite supplémentaire** à cotisations et prestations définies (étendue à tout le personnel).

Du fait de la baisse des cotisations employeur et personnels générée par le basculement à l'IRCANTEC, ce régime de retraite supplémentaire permettrait de retrouver un niveau de pension a minima équivalent à celui de l'ARRCO/ AGIRC, pour un niveau de cotisation identique.

⇒ LA REPONSE DE LA DG ? NON !**Elle n'en veut pas car - selon elle - :**

- **trop cher**: forcément car en se contentant de la bascule, la DG se fait du fric sur le dos des personnels. On peut donc penser que ce n'est pas rentable de son point de vue !
- **impossible à mettre en oeuvre**: faux, car le système de retraite supplémentaire que nous proposons existait à l'ANPE (régime fermé au 30 juin 1999)
- **pas de mandat des tutelles** : comment en obtenir un quand on ne le demande pas ?!

Décidément, après son rejet d'intervenir sur la cotisation mutuelle pour les retraité-es, on peut dire que Charpy n'a **aucune reconnaissance** envers son personnel !

A NOTRE DÉPART EN RETRAITE, IL SE FAIT SIEN CE REFRAIN :**« ON A PRESSÉ LE CITRON, ON PEUT JETER LA PEAU » (FRANÇOIS BÉRANGER)****Pour celles et ceux qui en doutaient encore , il y a urgence à nous mobiliser !****CONDITIONS DE TRAVAIL - EID - REPERE - RÉFÉRENCE - GOA - OCEAN - ODIGO ...****ET MAINTENANT LA NÉGOCIATION « RETRAITE COMPLÉMENTAIRE »****LA COUPE EST PLEINE, ARRETONS LE MASSACRE !****SNU POLE EMPLOI FSU 43 / 45 rue de Javel 75015 PARIS****syndicat.snu@pole-emploi.fr****01.44.37.00.30****<http://www.snutefifsu.org>**